

pillage et à la dévastation. Voyez la *Prise de Lyon et de Montbrison par les Protestans en 1562* (Lyon, Barret, 1831, in-8°); la *notice sur F. de Mandelot*, gouverneur de Lyon, même imprimeur, 1828, in-8°, etc.

1567. » Les Jésuites prennent possession du collège de la Trinité, dont les clés sont remises par le Consulat au P. Emond Auger.
1570. » Michel-Antoine Saluces de la Mante est nommé par le roi capitaine-gouverneur de la citadelle de Lyon, en remplacement de feu M. de Chambéry. M. de La Mante, lors des *Vêpres Lyonnaises* donna, dans sa citadelle, asyle à quelques protestans et à l'un de leurs ministres, Jean Ricaud, auquel on doit une relation du massacre de ses co-religionnaires, publiée en 1574.
1733. » Mort de Nicolas Coustou, célèbre sculpteur.
1585. 2. Mandelot, gouverneur de Lyon, s'empare, de concert avec les Echevins, de la citadelle de Lyon, et ayant fait désarmer la garnison qui avait pour capitaine Aimar de Poisieu, sieur du Passage, il y installe la milice urbaine. — « Le roi se vit forcé d'approuver « cette démarche hardie; il ordonna même, quelque temps « après, la démolition de cette citadelle. Les citoyens s'y em- « ployèrent avec tant d'ardeur, que quelques mois ensuite, il « n'en paraissait aucun vestige. » *Hist. de Lyon*, par Pâullin de Lumina; *notice sur M. de Mandelot*, par A. P., pag. 23. — Cette citadelle avait été construite en 1564, sur la montagne de St-Sébastien, au-dessus de la rue Neyret, par ordre de Charles IX, et on y avait transporté tous les caons de l'arsenal.
1630. » Entrée de Louis XIII, de la Reine-Mère et du cardinal de Richelieu.
1788. » Mort d'Antoine Malvin de Montazet, archevêque de Lyon.
1803. » Acceptation du legs fait à la ville de Lyon, par le major-général Martin.
1794. 3. Réorganisation de la société populaire.
1795. 4. Mort tragique du comédien Dorfeuille, qui avait présidé le tribunal révolutionnaire établi à Lyon pendant la terreur. — Dorfeuille, arrêté après la chute de Robespierre, avait été traduit avec plusieurs autres Jacobins devant le tribunal criminel que présidait l'avocat Rioldz; une foule immense couvre la place de Roanne, au moment où on le ramenait du palais de Justice à la prison; chacun se demandait s'il avait été condamné; non, répondit un individu qui sortait de l'audience; *la loi ne l'atteint pas*. — Eh bien! moi, je l'atteindrai, s'écrie énergiquement un homme du peuple. — Aussitôt cet homme perce la foule, s'élance sur Dorfeuille, l'assomme et précipite son cadavre dans la Saône. Voyez l'*Hist. du*